

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 31 mars 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Date de convocation :	24 mars 2022
Date d'affichage :	24 mars 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

2022 -12 : Approbation du compte administratif du budget assainissement

L'an deux mille vingt-deux, le **31 MARS** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaients présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, PASQUIER LAETTITA, LEGRAND OLIVIER, DELEVILLE KARYNE, COLLET GILLES, M. VARIN ROMAIN, M. TREBUCHET ARNAUD

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. LAPRADE DANIEL DONNE POUVOIR A M. THIBAUD ALAIN
MME LESCURE MAGALI DONNE POUVOIR A MME FERRANDIS MYLENE

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COLLET GILLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget ASSAINISSEMENT, dressé par M. THIBAUD Alain, Maire ; Après s'être fait présenter le Budget primitif, Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	ASSAINISSEMENT
Investissement DEPENSES	588 196.55
Investissement RECETTES	931 420.40
Résultats reportés	358 511.59
EXCEDENT	701 735.44
DEFICIT	

	ASSAINISSEMENT
Fonctionnement DEPENSES	27 181.12
Fonctionnement RECETTES	54 738.96
Résultats reportés	75 381.30
EXCEDENT	102 939.14
DEFICIT	

- 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 077-217700525-20220412-2022_12-DE

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 31 mars 2022

Le Maire



Alain THIBAUD